

République du Sénégal
(Un Peuple – Un But – Une Foi)

.....
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Dix-huitième Conférence des Parties à la Convention Cadre des
Nations Unies sur les Changements Climatiques

PROJET D'ALLOCUTION DU SENEGAL

Doha, le 6 Décembre 2012

Son Excellence Abdūllah Bin Hamad Al Attīyah, Président de la 18^{ième} Conférence des Parties et de la 8^{ième} Réunion des Parties au Protocole de Kyoto;

Madame le Secrétaire Exécutif de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;

Honorables Membres du Présidium ;

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant tout, remercier le Gouvernement du Qatar pour l'aimable accueil qui a été réservé à la délégation du Sénégal et le féliciter pour l'organisation remarquable de cette Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Sénégal joint sa voix à celles de la Gambie, du Swaziland et de l'Algérie respectivement au nom du Groupe des Pays les Moins Avancés, du Groupe africain et de celui du G77 plus la Chine.

A l'instar des Pays les Moins Avancés, le Sénégal subi les conséquences négatives du changement climatique. C'est pourquoi nous sommes très inquiets devant les prévisions scientifiques qui indiquent que le réchauffement climatique va s'accroître dans les décennies et le risque qu'il présente pour nos communautés déjà pauvres et très vulnérables.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour rappeler encore une fois que nos pays ont très faiblement contribué aux changements actuels du climat. Ce sont pourtant nos populations qui souffrent le plus de la sécheresse, des inondations, de l'érosion côtière et, de façon plus générale, des événements climatiques extrêmes.

Pour preuve, cette année notre pays a enregistré des pluies exceptionnelles qui ont engendré des pertes en vies humaines et matérielles dont les conséquences économiques et sociales ont été catastrophiques.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Dans la perspective d'un résultat positif ici à Doha, il importe de souligner que la poursuite du Protocole de Kyoto est une condition sine qua non car devant permettre le maintien et le renforcement du système international de réduction des émissions de gaz à effet de serre que nous avons construit ensemble au prix de sacrifices énormes.

Ce protocole, faudrait-il le souligner, comporte les règles juridiquement contraignantes pour une réduction substantielle des émissions de façon vérifiable et transparente. Dans notre ambition commune de limiter la hausse de la température du globe à 2°C ou 1,5°C d'ici 2050, l'expérience tirée de la mise en œuvre de cet instrument juridique pourrait être d'un apport décisif.

C'est pourquoi le Sénégal attend vivement que la COP 18 prenne des décisions sur les questions importantes suivantes :

- l'adoption d'une deuxième période d'engagement de 5 ans pour éviter d'immobiliser l'ambition de réduction des émissions sur des niveaux insuffisants et pour une longue période ;
- la limitation des unités de quantité attribuées à reporter dans la deuxième période afin d'œuvrer pour une intégrité environnementale dans les efforts fournis ;
- l'engagement des pays de l'Annexe1 sur des niveaux ambitieux de réduction des gaz à effet de serre sans conditions et conformément aux recommandations de la science, notamment celles du GIEC.

Pour éviter un écart entre la première et la deuxième périodes d'engagement du Protocole de Kyoto, nous avons proposé l'application provisoire des dispositions déjà convenues pour la deuxième période d'engagement en attendant son entrée en vigueur. Cette proposition permettra d'éviter le relâchement tant redouté dans les efforts de réduction des émissions.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Le Sénégal exprime son opposition à toute décision qui pourrait anéantir ou affaiblir les efforts consentis jusque-là pour combattre le changement climatique. C'est pourquoi nous souscrivons à l'établissement d'un bilan du Plan d'Action de Bali pour assurer une clôture réussie des négociations sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

Ce bilan permettra d'évaluer de façon objective les progrès réalisés sur les questions clés du Plan d'Action de Bali et de définir des mandats clairs pour celles qui ne sont pas encore résolues. Sans être exhaustif, les questions clés suivantes doivent être traitées de façon responsable et définitive. Il s'agit, entre autres:

- de la vision partagée, notamment l'objectif global de réduction à long terme et le pic des émissions;
- de l'élaboration de règles comptables communes pour un système amélioré de contrôle des efforts de réduction ;
- un mécanisme opérationnel sur les pertes et dommages liés au climat; et enfin
- le financement climatique à long terme, y compris l'évitement d'un écart après le financement de démarrage rapide communément appelé fast start.

A ce niveau, il me plait de saluer l'appui exemplaire de l'Union Européenne et du Japon dans le cadre de la protection et de la gestion intégrée des zones côtières sénégalaises particulièrement sensibles au changement climatique. Cet appui intervient à un moment où le Japon a connu une catastrophe naturelle sans précédent dans son histoire mais qui, malgré tout, ne l'a pas empêché de respecter ses engagements envers notre pays.

Mesdames et messieurs, il est important que les engagements pris à Cancun pour mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour soutenir les efforts des pays en développement soient respectés. Ce financement doit être nouveau et additionnel. Pour cela, nous devons nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un recyclage de l'aide publique au développement.

Au chapitre de la nouvelle Plate-forme de Durban, le Sénégal s'attend à un accord sur la nature juridique de l'instrument relevant de la Convention à mettre en place au plus tard en 2015 ainsi qu'un plan de travail précis pour faire avancer les négociations sur ces questions.

Excellences, Mesdames et Messieurs

Je voudrais finir en rappelant que nous avons, à force de compromis et de consensus, réussi à bâtir un système multilatéral sur le climat qui, malgré les difficultés dans les négociations actuelles, tient toujours. L'enjeu majeur aujourd'hui est sa consolidation et sa pérennisation qui dépendent en grande partie du climat de confiance entre les parties concernées.

Doha doit impérativement servir de pont entre le régime actuel de lutte contre le changement climatique et celui qui va démarrer à partir du 1^{er} Janvier 2013.

C'est dire que le résultat que nous auront au sortir de cette Cop sera décisive pour l'avenir que nous volons pour notre planète.

Je vous remercie de votre attention.